

# Notre programme

S'il est nécessaire d'avoir des idées, encore faut-il que ce ne soit pas des rêves éveillés. Ces idées doivent coller aux attentes de la majorité des citoyens. Nous voulons une commune qui se soucie du **bien-être** de chacun et dans laquelle la population se sent en **sécurité**.

## BIEN-ÊTRE

### • Les taxes

- Réduire l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) de 8,5 à 8,0 (étalé sur 5 ans).
- Assurer une gestion financière communale intelligente afin de préserver les avantages acquis malgré la réduction prévisible des dotations et des subsides de la Région wallonne.

### • Le bien-être des citoyens

- Augmenter les places d'accueil de la petite enfance en collaborant avec les crèches existantes.
- Créer une crèche complémentaire aux crèches existantes.
- Installer une aire de jeux dans chaque village, semblable à celle déjà existante dans le parc de Brugelette.
- Dire NON à la ligne à haute tension en soutenant activement les actions de l'asbl REVOLTH.
- Organiser une fois par an un enlèvement d'encombrants.
- Restaurer l'orgue de Brugelette, rare spécimen à 15 jeux datant de plus ou moins 1821. Permettre, en plus des célébrations religieuses, de jouer de grandes œuvres, de former des organistes et de réaliser une manifestation par an.



### • La mobilité

- Soutenir la construction de la route de contournement à l'Est de Gages, le long du bois de la Provision.

- Veiller à ce que la piste cyclable et le trottoir obtenus par **Les Communaux** et promise en 2025, entre la N56 chaussée de Mons et la gare de Brugelette soit bien réalisée.
- Rendre plus accessible l'Hôtel de ville en ouvrant un bureau au public au niveau du bureau de police.
- Prévoir aux traversées des abaissements des trottoirs au niveau 0 afin de faciliter le passage des aînés, des poussettes et des PMR.
- Faciliter l'accès à la commune, aux commerces et à l'église en augmentant les places de parking à proximité.
- Restaurer le pont du Passe-tout-Outre (restaurer la liaison piéton).
- Mettre en place une plateforme « Taxi-Ados ».

### • **Le climat**

- Faire un inventaire de tous les points d'inondation et de ruissellement qui ont eu lieu lors de l'incident climatique du 2 août 2024.
- Réaliser un plan d'investissement sur 5 ans pour diminuer les risques d'inondations.
- Réévaluer le contrat d'entretien des avaloirs attribué à IPALLE (actuellement, et en principe, passage 2 fois par an).



### • **Le bien-être animal**

- Mettre en place un CANIPARC dans le parc de Brugelette (centre d'éducation et d'exercices pour les chiens).
- Créer des canalisations sous voirie pour une traversée en sécurité des batraciens.
- Appuyer les organisations qui s'occupent des chats errants.
- Prévoir un pylône pour nids de cigognes dans chaque village (comme dans la rue du Berceau à Cambron-Casteau).

### • **Les investissements**

- Dire STOP à la création de logements par la commune et/ou le CPAS.
- Privilégier les investissements à taille humaine et directement utiles aux citoyens.

- Mettre en place des projets citoyens participatifs.
- Calmer les dérives de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et privilégier les projets à taille humaine.
- Rénover et sécuriser la porte cochère du bureau de police.
- Installer un kiosque dans le parc de Brugelette.
- En collaboration avec l'évêché de Tournai, installer des panneaux solaires sur les églises non classées pour permettre d'alimenter des maisons environnantes.

### • **Le développement économique**

- Revitaliser économiquement les villages en créant des « zones franches ». Les nouveaux indépendants y bénéficient d'une exemption de taxes les attirant.
- Organiser des rencontres avec les indépendants et professions libérales pour écouter leurs besoins et attentes.
- Informer les indépendants et aspirants-indépendants des soutiens et des aides accordés par la Région wallonne.
- Prévoir des rencontres régulières avec le parc Pairi Daiza pour être mieux informé des projets en cours et de leurs impacts sur la commune et ses habitants. Évaluer les nuisances et proposer des solutions pour y remédier.

### • **Le développement sportif**

- Remettre en état les structures sportives existantes telles que le terrain de basket, le terrain de bicross et le deuxième terrain de football.
- Maintenir et soutenir les associations sportives existantes dans la commune et être ouvert à l'accueil de nouvelles associations sportives.
- Créer une installation sportive à taille humaine pour permettre un meilleur développement du football à Brugelette.
- Éclairer les terrains de sports au profit des associations sportives.



### • **Le développement associatif**

- Créer un conseil des aînés reconnu par la commune.

- En collaboration avec les écoles, mettre sur pied un conseil communal des enfants.
  - Restituer le rez-de-chaussée du bâtiment du Patro au profit du Patro.
  - Enquêter auprès des adolescents de la commune sur leurs besoins spécifiques auxquels la commune pourrait apporter une réponse.
  - Maintenir de bonnes relations avec les associations actives et dynamiques de la commune ainsi qu'avec les associations patriotiques. Continuer à les aider financièrement et/ou matériellement.
- **La commune**
    - Écouter et soutenir le personnel communal dans ses difficultés quotidiennes.
    - Rejointoyer les bordures plutôt que de brûler régulièrement les herbes.
    - Supprimer les pages « Votre bourgmestre », « Votre échevin »... du bulletin communal pour transformer cette publication comme étant de tous et pour tous.

## **SÉCURITÉ**

- Maintenir le poste de police à Brugelette et refuser de le déménager à Chièvres.
- Remettre l'éclairage public toute la nuit durant les week-ends.
- Être tolérants en matière de parking lors de cérémonies et d'événements (mariages, enterrements, brocantes, fêtes d'écoles...).
- Mener une campagne de mesure du trafic pour déterminer les points les plus nuisibles au bien-être en termes de vitesse et de nombre de véhicules.
- Utiliser un radar à l'avenue Saint-Martin afin de constater les infractions des camions.
- Mettre en œuvre plus rapidement les décisions du conseil communal en matière de signalisation, de marquage et autres.
- Modifier les rétrécissements de voiries en prévoyant un passage latéral sécurisé pour les vélos.